

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0077/22
INFORMATION

Direction des Services Techniques -

Nous, Mélanie BOULANGER,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- la décision DEC-026/21 du 28 octobre 2021 autorisant le lancement de la consultation pour l'abattage, l'élagage et la taille végétale des espaces verts sur le territoire communal,
- la délibération DE-024/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'accord-cadre pour l'abattage, l'élagage et la taille végétale des espaces verts sur le territoire communal,

CONSIDERANT QUE :

- Madame le Maire a signé les pièces constitutives du marché, conformément à la délibération susvisée,
- Ces pièces constitutives doivent être déposées en Préfecture pour le Contrôle de Légalité accompagnées des documents de procédure de marché,
- Oxyad, logiciel de gestion des actes administratifs de la commune, permet seul de transmettre par voie dématérialisée ces documents,
- Pour information, le candidat suivant a été retenu :
* Entreprise BELBEOC'H78 (578520 LIMAY)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Les pièces constitutives du marché ainsi que les documents de procédure du marché sont annexés à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : La présente décision-information sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'Etat dans le département.

FAIT A CANTELEU, le 28 mars 2022

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 29/03/2022

Affichage le : 29/03/2022

Notification le : 29/03/2022

Préfecture le : 28/03/2022

ID DEMAT : 076-217601574-20220328-
Imc1H11059H1-AR